

**SÉANCE RÉGULIÈRE  
(15 janvier 2018)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 15 janvier 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur la mairesse déclare la séance ouverte.

**001-01-2018**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**002-01-2018**

**3.1 - Séance régulière du 4 décembre 2017**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2017 soit adopté.

**003-01-2018**

**3.2 - Consultation publique du 4 décembre 2017**

Copie du procès-verbal de la consultation publique tenue le 4 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la consultation publique du 4 décembre 2017 soit adopté.

**004-01-2018**

**3.3 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2017**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 soit adopté.

#### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**005-01-2018**

##### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à décembre 2017 totalisant 258 773,53 \$ (Folio 350188) et 20 911,88 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10837 à # 10903 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

##### **4.2 - Permis de décembre 2017**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de décembre 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

##### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 décembre 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

##### **4.4 - Dépôt du rapport 2017 de la politique d'aide aux loisirs**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la politique d'aide au loisir individuel pour l'année 2017.

**006-01-2018**

##### **4.5 - Demande de don et commandite - Festival Country et Folklorique 2018**

ATTENDU qu'une demande de don de Drummondville en Fête a été reçue au bureau municipal le 14 décembre 2017 pour l'organisation de la 2e édition du Festival country et folklorique de Notre-Dame-des-Pins qui aura lieu du 22 au 24 novembre 2018.

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit une organisation qui œuvre dans des secteurs apparentés à la jeunesse, l'éducation, le sport, le sociocommunautaire, le récréatif, le plein air et le domaine culture ;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Drummondville en Fête pour la tenue de la 2e édition du Festival country et folklorique de Notre-Dame-des-Pins.

**007-01-2018**

##### **4.6 - Demande de don et commandite - Accueil Grossesse Beauce-Appalaches**

ATTENDU qu'une demande de don d'Accueil Grossesse Beauce-Appalaches a été reçue au bureau municipal le 19 décembre 2017.

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit un organisme socio-humanitaire qui offre des services d'urgence et d'assistance aux personnes en détresse;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Accueil Grossesse Beauce-Appalaches.

**008-01-2018**

#### **4.7 - Demande de don et commandite - Tournoi provincial Atome de Beauceville**

ATTENDU qu'une demande de don du Tournoi provincial Atome de Beauceville a été reçue au bureau municipal le 7 décembre 2017 pour l'évènement qui aura lieu à l'aréna de Beauceville du 5 au 11 février 2018.

ATTENDU que la demande répond à l'un des critères de la politique des dons et commandites de la Municipalité soit une association qui oeuvre dans des secteurs apparentés à la jeunesse, l'éducation, le sport, le sociocommunautaire, le récréatif, le plein air et le domaine culturel;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ pour le Tournoi provincial Atome de Beauceville.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de décembre 2017.

### **6 - LÉGISLATION**

#### **6.1 - Avis de motion / Règlement 265-164-2017 modifiant le règlement de zonage**

Le conseiller Pierre Quirion donne avis qu'un règlement 265-164A-2017 modifiant le règlement de zonage sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

#### **6.2 - Avis de motion et présentation du projet / Règlement 267-2018 adoptant le code d'éthique révisé des élus municipaux**

Le conseiller Marcel Busque donne avis qu'un règlement no. 267-2018 adoptant le code d'éthique révisé des élus municipaux sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

**009-01-2018**

#### **6.3 - Adoption / Règlement numéro 266-2018 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2018**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 266-2018.

RÈGLEMENT NO 266-2017 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 266-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 45. Dépôt aux membres du conseil, par M. Daniel Lessard, d'un document intitulé "Conseils pour une vie harmonieuse au sein de votre copropriété". Après quelques interventions, la période de question est fermée à 19 h 50.

## **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**010-01-2018**

### **8.1 - Offre de service de la MRC de Beauce-Sartigan - surveillance du déneigement**

ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan offre un nouveau service concernant la surveillance et le suivi du devis de déneigement; ATTENDU que cette dépense n'a pas été prévue au budget 2018;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas utiliser le service de surveillance et de suivi du devis de déneigement offert par le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 - Formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale**

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil que M. Pierre Quirion a suivi la formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale le 9 décembre 2017.

**011-01-2018**

### **9.2 - Services animaliers pour 2018**

ATTENDU la nouvelle offre de services reçue de l'Escouade Canine MRC 2017 pour les services animaliers 2018;

ATTENDU que le contrat proposé entre l'Escouade Canine MRC 2017 et la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est d'une durée d'un an, avec renouvellement automatique;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE conserver les services de l'Escouade Canine MRC 2017 pour l'année 2018 aux coûts de 100 \$ par mois, taxes en sus, lequel montant est, par la suite, indexé annuellement selon l'IPC;

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit mandatée pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins à signer l'entente avec l'Escouade Canine MRC 2017.

**012-01-2018**

### **9.3 - Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU qu'un poste est vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme; ATTENDU que ce poste vacant a été publicisé dans le NotreDamois du mois de décembre 2017 ainsi que sur le panneau d'affichage numérique; ATTENDU qu'une candidature a été reçue avant la présente séance;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-Pierre Garant au sein du comité consultatif d'urbanisme.

**013-01-2018**

### **9.4 - Achat de 2 chariots pour les tables au centre communautaire**

ATTENDU que les chariots pour le déplacement et le rangement des tables au centre communautaire doivent être remplacés; ATTENDU la soumission reçue de Trans-Canada, fabricant des tables utilisées au centre communautaire;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux chariots TC-4-3096 aux coûts de 499 \$ l'unité, taxes en sus et frais de transport de 272,30 \$.

014-01-2018

**9.5 - Village miniature Baillargeon - achat de publicité dans dépliant**

ATTENDU que le Village miniature Baillargeon prépare actuellement son dépliant pour la saison estivale 2018; ATTENDU que des places de publicités sont disponibles à l'intérieur de celui-ci; ATTENDU que la Municipalité souhaite appuyer cet organisme à but non lucratif qui opère un attrait touristique important dans la municipalité;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une publicité dans le dépliant de Village miniature Baillargeon au coût de 150 \$.

015-01-2018

**9.6 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - Quote-part 2018**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconduire l'entente de services de transport avec l'organisme Transport Adapté l'Autonomie Inc. pour l'année 2018; DE payer la quote-part fixée à 2 788,60 \$ pour 2018; QUE la Municipalité accepte la tarification payée par l'usager; QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins reconnaît Ville de St-Georges comme ville mandataire du service de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

016-01-2018

**9.7 - Autorisation à payer les dépenses dites incompressibles pour l'année 2018**

ATTENDU que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

ATTENDU que les montants de ces dépenses dites incompressibles ont déjà été prévus au budget de 2018;

ATTENDU que le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés:

- Rémunération des élus;
- Salaires des employés municipaux;
- Cotisation de l'employeur;
- Quote-part de la MRC;
- Quote-part du service incendie (entente municipale);
- Quote-part de la Sûreté du Québec;
- Dépenses d'électricité;
- Dépenses de téléphone, télécopieur et Internet;
- Dépenses de carburants;
- Dépenses d'huile à chauffage;
- Contrat d'assurances pour les biens de la municipalité;
- Contrat de conciergerie;
- Dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- Dépenses reliées aux frais de déplacement;
- Immatriculation du véhicule;
- Analyses d'eau;
- Dépenses de réception et protocole;
- Dépenses reliées à la petite caisse;
- Dépenses relatives à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-

part municipale, une échéance du service de la dette ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution déjà adoptée.

**017-01-2018**

### **9.8 - Calendrier des parutions du bulletin municipal**

ATTENDU QUE le journal municipal est distribué sur le territoire de la municipalité à différentes périodes au cours de chaque année;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un calendrier annuel des parutions du journal municipal «*Le NotreDamois*» soit établi et publicisé;

QUE les dates retenues pour 2018 sont les suivantes :  
15 février;  
15 avril;  
15 juin;  
15 septembre;  
15 novembre.

**018-01-2018**

### **9.9 - Blanchette, Vachon, offre de service pour l'audit 2017, 2018 et 2019**

ATTENDU l'offre de service reçue de Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l. pour l'audit 2017, 2018 et 2019 de la Municipalité;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l. pour la réalisation de l'audit 2017, 2018 et 2019 de la Municipalité au coût de :

- 7 600 \$, plus taxes pour l'année 2017;  
- 7 940 \$, plus taxes pour l'année 2018;  
- 8 250 \$, plus taxes pour l'année 2019.

**019-01-2018**

### **9.10 - Embauche d'un surveillant pour la patinoire**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale;  
ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de Mlle Ariane Garand pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2017-2018, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;  
DE mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, afin de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**020-01-2018**

### **9.11 - Renouvellement à l'ADMQ pour 2018**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion avec l'ADMQ et qu'elle défraie la cotisation de la directrice générale au coût de 450 \$, plus les taxes applicables ainsi que les options d'assurance au coût de 348 \$, taxes incluses auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2018.

**021-01-2018**

### **9.12 - Congrès 2018 de la COMBEQ**

ATTENDU que l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à participer au congrès organisé par la COMBEC, au Centre des Congrès de Québec qui se tiendra du 3 au 5 mai prochain, et de couvrir les frais d'inscriptions au coût de 600 \$, avant les taxes ainsi que l'hébergement et le transport pour ladite activité.

022-01-2018

**9.13 - Mandat pour l'évaluation financière des charges et des revenus liés aux nouveaux développements**

ATTENDU l'offre de service reçue de Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l. pour la réalisation d'un mandat professionnel concernant le calcul des coûts et revenus en lien avec la construction de rues depuis 2010; ATTENDU que le montant estimé par Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l. pour la réalisation de ce mandat est de 2 200 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat à Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l. sur une base de tarification horaire en fonction du personnel affecté au mandat.

023-01-2018

**9.14 - Servitude de passage sur le lot no. 6 101 819**

ATTENDU qu'une servitude de passage d'une largeur de 5 mètres sur le lot no. 6 101 819 en faveur des lots no. 3 628 716 et 4 975 505 a été accordée par la résolution no. 318-11-2017 lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017;

ATTENDU que la propriétaire des lots bénéficiant de la servitude de passage, Mme Carole Caron, demande l'obtention d'une servitude de passage d'une largeur de 8 mètres plutôt que celle obtenue d'une largeur de 5 mètres, afin de pouvoir aménager un chemin avec fossés pour le passage véhicules lourds de transport de bois;

ATTENDU qu'après vérification la surface de roulement habituellement demandée pour ce type de machinerie est de 5,5 mètres; ATTENDU que la Municipalité ne désire pas que le terrain actuel soit modifié pour y ajouter des fossés, étant donné sa localisation et son utilisation actuelle; ATTENDU que les deux lots appartenant à Mme Caron sont devenus enclavés suite à la construction de l'autoroute 73; ATTENDU que la responsabilité de l'enclavement des terres appartient au ministère du Transport;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'annuler la résolution no. 318-11-2017 accordant un droit de passage sur le lot no. 6 101 819 au propriétaire des lots no. 3 628 716 et 4 975 505.

024-01-2018

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 15.

---

Lyne Bourque  
Mairesse  
trésorière

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse